

TIZI-OUZOU

Pèlerinage à la zaouïa Sidi-Ahmed Wedriss

Lieu de l'âme et de la croyance en la divinité, institution fondée par Sidi-Ahmed Wedriss (M720 h/1358), un savant qui fut maître de Ibn Khaldoun à Béjaïa et auquel un colloque international a été dédié en 2006 dans cette ville, la zaouïa de Sidi-Ahmed Wedriss, dans la commune d'Illoula, à 70 km au sud-est de Tizi-Ouzou, constitue depuis des temps immémoriaux un lieu qui offre aux milliers de pèlerins qui le visitent chaque année un espace de pratique collective d'un ensemble de rites religieux composés de prières et de hadra, notamment à l'occasion de certaines fêtes comme l'Achoura.

Cette institution apolitique où se pratique un Islam de tolérance est gérée par l'association religieuse de la zaouïa. Le lieu affiche son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et des institutions étatiques auxquels elle ne fait pas allégeance. Dans les années 1970, le lieu géré par le défunt Hadj Mohand Saïd fut interdit aux Frères musulmans.

Ce qui, selon un membre de la zaouïa, est conforme à l'esprit de son fondateur le saint savant Sidi-Ahmed Wedriss, qui avait toujours vécu loin de l'emprise des pouvoirs de l'époque. La zaouïa de Sidi-Ahmed Wedriss avait des liens avec la Tariqa Rahmania, qui avait stimulé la révolte de 1871 en Kabylie. Durant la guerre de Libération nationale, elle fut fermée par l'armée coloniale qui l'a transformée en camp militaire. Vendredi passé, seuls les élus locaux (APC et un membre de l'exécutif de l'APW) ont marqué leur présence dans la zaouïa qui ambitionne de s'ouvrir aux jeunes disciples de la région.

Des milliers de pèlerins chaque année

Lieu de bienfaisance et d'aide, la zaouïa qui se développe grâce à l'aide de ses bienfaiteurs, reçoit chaque année, notamment durant

la fête de l'Achoura, des milliers de pèlerins qui considèrent que le lieu est propice au rapprochement avec Dieu. Pour ne pas déroger à la règle, la fête de l'Achoura a été célébrée cette année dans le même esprit. Ils sont venus en famille des quatre coins de la wilaya de Tizi-Ouzou et d'Alger mais aussi et surtout de la Basse-Kabylie, des régions des Ath-Yemmel, Ath-Waghliiss, Ath-Mansour, de Seddouk, Akbou et des principales stations du savant dans les montagnes de la Soummam plus précisément à Akabou (Timezrit) avant de se fixer définitivement à Illoula Ou Malou. Il arrive que des pèlerins viennent aussi de l'Oranie, de Tlemcen et de beaucoup de régions du pays...

Djenadi Hadj-El-Madjid (81 ans) et son frère Abdelmajid (61 ans) dont les ascendants furent, selon eux, proches du saint patron tout comme les familles Bensadi et Issad de Oued Amizour, Saïdi de Semaoune, évoqueront pour nous quelques pans de la vie du savant selon la tradition orale, sa biographie et ses légendes.

Les rites et leur évolution

Les rituels et la symbolique observés dans la zaouïa dans la

pratique du culte ont évolué avec le temps. Les pèlerins des deux sexes, en majorité des femmes et des jeunes chargés d'offrandes pour certains, entament la visite par un recueillement sur la tombe du saint homme, qui résonne des youyou assourdissants, dont on recouvre le catafalque de tissu aux couleurs chatoyantes que les visiteurs se passent délicatement sur le visage en murmurant une prière.

On marque ensuite une petite pause devant une fenêtre ouvrant sur l'ouest à partir de laquelle on exhorte le saint homme à intercéder auprès de Dieu pour rappeler un émigré oublié de ses devoirs ou à caser une fille rattrapée par l'âge.

Beaucoup de jeunes filles se prêtent d'ailleurs à ce rite en fixant mélancoliquement l'horizon. On allume ensuite des bougies à la sortie du sanctuaire puis on presse le pas pour s'asperger et boire dans ses paumes à la fontaine aménagée non loin de là.

Le rite de la purification très présent dans la culture berbère sera observé à 500 m de là sur le flanc de la montagne où gicle une source captée par le village. Les pèlerins qui sont pris en charge dès leur arrivée au sanctuaire se livrent au rite *acouef* et lancent des pièces de monnaie dans la petite mare en faisant une prière.

C'est la réplique de Linceur Ouvynou, à Timezrit, que l'on attribue à Wedriss où, selon un vieux pèlerin, le saint homme a réalisé un miracle. Elle pose l'hypothèse du maintien du groupe villageois.

Une vieille femme venue de Seddouk se livrera à ce rite en annonçant fièrement que sa famille, les Bourouj, sont originaires

des Ath-Idjeur (daïra de Bouzeguène). Cette famille existe-t-elle chez vous ? nous lance-ra-t-elle entre deux prières.

Des jeunes y rencontrent l'âme sœur

Le terrain aménagé surplombant la source est un territoire quasi exclusif des jeunes à la recherche de l'âme sœur. Les personnes âgées ne s'y attardent pas se contentant d'observer de loin leur progéniture.

On y chante et danse à gros renfort d'instruments de percussion sous l'œil amusé des parents. Des parades qui s'apparentent à des approches sentimentales.

Il arrive ainsi que des liens se nouent dans le respect de la sacralité des lieux. On est bien sûr loin des foires aux fiançailles qui se déroulent dans certains endroits de ce type avec la bénédiction des parents. Dans cet espace juvénile, les divers accents kabyles se mélangent et les parfums se mêlent dans une ambiance colorée.

L'occasion y est propice puisque la communauté se sent libérée l'espace de ce moment convivial. La bonne organisation mise en place par l'association veille sur le reste...

Visiter la zaouïa de Sidi-Ahmed Wedriss, c'est aussi effectuer un pèlerinage à Sidi Abderrahmane, son disciple dont le sanctuaire est à 500 m de là.

Les rituels qui s'y déroulent dans le cadre du pèlerinage collectif se perpétuent dans le temps et dénotent de l'importance de la dynamique de la solidarité sociale qu'elle n'a cessé d'incarner jusqu'à nos jours.

S. Hammoum

BOUIRA

Arrestation d'un groupe de malfaiteurs

La police judiciaire de Bouira a arrêté, au courant de la semaine dernière, un groupe de malfaiteurs composé de quatre personnes spécialisées dans la commercialisation de psychotropes achetés à l'aide de fausses ordonnances.

Les faits remontent à la semaine passée lorsque les services de la police ont vu vent d'un réseau de trafiquants spécialisés dans la commercialisation de psychotropes achetés auprès des pharmacies avec de fausses ordonnances libellées par un médecin psychiatre.

Ayant eu le nom d'une des personnes qui revendaient ces produits, le dénommé B.A.T., âgé de 26 ans et originaire de Sour-El-Ghozlane, ayant des antécédents judiciaires, les éléments de la police judiciaire ont procédé à son arrestation.

Après interrogatoire, B.A.T. a fini par reconnaître les faits retenus contre lui et a balancé les noms de ses complices, les dénommés B.T., âgé de 21 ans natif de Bouira, chômeur, et L.M., 22 ans natif de Boghni dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Poursuivant ses aveux, B.A.T. chez qui la police a retrouvé une boîte de médicaments et une ordonnance falsifiée, a avoué avoir l'habitude de faire des photocopies d'ordonnances vierges auprès d'un dénommé D.S. dont le local est situé à Draâ-El-Bordj.

Arrêtés, les quatre mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République, qui les a entendus et mis à la disposition du doyen des juges. Ce dernier a d'abord entendu le médecin B.M.Y. qui a confirmé que les ordonnances sont falsifiées en l'informant que B.T. s'est présenté un jour dans son cabinet en exigeant une ordonnance qu'elle a refusé de lui délivrer.

Après cette déposition et après avoir entendu les quatre mis en cause, le doyen des juges a mis sous mandat de dépôt les trois jeunes, B.A.T., L.M. et B.T. pour les chefs d'inculpation de constitution d'un groupe de malfaiteurs, faux et usage de faux et commercialisation de psychotropes, alors que D.S., le propriétaire du local où les photocopies se faisaient, poursuivi pour non-dénonciation des faits, a été mis sous contrôle judiciaire.

Y. Y.

RELIZANE

Un réseau de faux-monnayeurs neutralisé

Selon des sources concordantes, nous avons appris qu'un réseau de trafiquants de billets de banque vient d'être neutralisé par les services de police de Oued R'hiou, qui ont ainsi appréhendé quinze individus dont une jeune fille et la récupération d'une somme estimée à 40 000 DA en faux billets de 1 000, 500 et 200 DA, un micro-ordinateur, plusieurs CD et un scanner.

La genèse de l'affaire remonte au 13 janvier dernier quand des informations sont parvenues à la police faisant état de l'existence d'un réseau de faux-monnayeurs qui écoulaient des faux billets à travers les régions de Ouled Yaïch, Jdiouia, Oued R'hiou et le chef-lieu de wilaya. L'enquête minutieuse entamée par les éléments de la police judiciaire a permis l'arrestation d'une jeune fille répondant aux initiales B. K., 19 ans, en possession de trois fausses coupures. Après interrogatoire, cette dernière a dénoncé deux autres complices dénommés M. S. et H. M., âgés de 22 et 34 ans.

Après leur arrestation, douze autres individus ont été appréhendés. Le réseau a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Oued R'hiou qui les a déferés devant le magistrat instructeur. Treize individus ont été placés en détention préventive tandis que deux autres ont bénéficié de la liberté provisoire. Il est à signaler que neuf sont originaires de la daïra de Oued R'hiou et les six autres de Jdiouia, selon la même source.

A. Rahmane

APC DES OUADHIAS

S'achemine-t-on vers un blocage ?

Tout porte à croire que l'assemblée populaire communale des Ouadhias (35 km de Tizi Ouzou) issue du scrutin du 29 novembre dernier s'achemine tout droit vers une situation de blocage si les choses restent en l'état.

En effet, l'installation de l'exécutif communal proposé aux élus par le P/APC, Hallou Mohand Oubelkacem, issu de la liste FLN qui a obtenu la majorité des voix (FLN 3 sièges, FFS 3, indépendants 2, RCD 1) lors de la première réunion de l'assemblée en date du 22 décembre 2007, à savoir l'octroi de la première vice-présidence pour les indépendants tout en gardant la 2^e pour le FLN, a buté sur un

refus catégorique de la part de l'opposition toutes tendances confondues (6 élus sur les 9). Si les 2 élus indépendants voulaient prendre les 2 vice-présidences, le FFS, quant à lui, a proposé au premier magistrat de la commune l'attribution de la 1^{re} vice-présidence au FFS et la 2^e aux indépendants.

Ces propositions n'ont pas eu l'aval du maire, selon une source proche de l'opposition, ce qui met alors l'APC dans une impasse faute de compromis au sein de l'Assemblée.

Cette situation n'a pas laissé le FFS indifférent. Ce dernier vient de monter au créneau — même tardivement — en rendant publique une déclaration datée du 7 janvier 2008 dans laquelle il écrit : «Par souci de transparence,

nous réaffirmons à la population que le FFS n'est et ne sera jamais un élément de blocage.» Tout en demandant «d'être vigilant pour barrer la route aux prédateurs et aux opportunistes de tous bords». Le P/APC est ainsi désigné du doigt par les rédacteurs de la déclaration qui concluent : «De quoi a peur notre P/APC ?» La prochaine réunion de l'assemblée prévue pour le 14 de ce mois présente déjà un avant-goût de ce qui adviendra de cette municipalité au vu des positions affichées par les élus. Si ces derniers campent sur leurs positions, l'assemblée se retrouvera alors bloquée, et ce sont malheureusement les citoyens qui payeront les pots cassés.

M. S. Bel

AFFAIRE DE LA TRÉSORERIE INTERCOMMUNALE D'IFERHOUNÈNE

L'ex-trésorier mis en cause répond à son accusateur

Dans notre édition du 27 décembre dernier, nous faisons état de présumées malversations au niveau de la trésorerie intercommunale d'Iferhounène imputées par un fonctionnaire de cette même institution, le caissier, au trésorier. Ce dernier apporte ici

sa version des faits et récuse les propos de son accusateur.

Les précisions que l'ex-trésorier nous a transmises et que nous publions ci-après par souci d'équité ne s'adressent nullement à notre journal. Les soupçons de malversa-

tions dont nous avons fait état et sur lesquels les services de sécurité sont, du reste, en train d'enquêter ont, par ailleurs, fait l'objet de publication non démentie par de nombreux journaux.

S. A. M.

PRÉCISIONS

«En vertu du droit de réponse conféré par la loi, je vous prie d'insérer les précisions suivantes pour éclairer l'opinion publique et assurer ma défense en tant que personne mise en cause. Les brigades de vérification des services du Trésor et des impôts dépêchées pour enquête n'ont découvert aucune des supposées malversations ou autre détournement ; elles ont constaté que :

- Tous les créanciers objets des virements ont perçu leur dû.

- Tous les recouvrements concernant les paiements effectués ont été adressés aux services des impôts. Les avis à tiers débiteurs (A.T.D.) reçus par la trésorerie intercommunale ont été exécutés. Néanmoins, elles ont relevé certaines erreurs faites de bonne foi (!) dans la procédure de paiement qui ont fait l'objet de sanctions administratives prononcées par l'autorité hiérarchique, entre autres mon relèvement du poste de responsabilité et ma mutation d'office. L'ex-caissier et

auteur de ces accusations contre ma personne n'a jamais apporté de preuves devant la commission de discipline.

En conséquence, je porterai plainte devant les juridictions concernées. S'agissant du fonctionnement de la trésorerie, et contrairement aux déclarations du P/APC d'Iferhounène, celle-ci n'a jamais fermé ses portes. La direction a, dès ma suspension, désigné un responsable pour assurer la continuité du service.»